



Doc. 13420

04 février 2014

Elaboration d'une politique familiale nationale

Question écrite n° 657 au Comité des Ministres

de M. Martin HENRIKSEN, Danemark, Groupe démocrate européen

M. Henriksen,

Demande au Comité des Ministres:

Le Comité des Ministres reconnaît-il qu'un Etat membre a le droit d'élaborer sa propre politique familiale pour autant que les libertés fondamentales soient respectées ?

